



Accident de la vie

Par Titiase

Bonjour.j ai une assurance accident de la vie.j ai eu une intervention sur l'oeil droit avec intervention chirurgicale aucun praticien me confirme d une cataracte ? J ai donc envoyé les documents à mon assurance qui m'a clairement répondu négativement en me faisant comprendre que c était du a la vieillesse ? Je précise que cela fait 3 ans et j ai 59 ans .

Par isernon

bonjour,

vous avez du envoyer à votre assurance un document médical rédigé par le chirurgien qui vous a opéré, indiquant l'acte médical qu'il a réalisé sur votre oeil droit.

ce document a été transmis par votre asurance, à un médecin travaillant pour celle-ci et qui a estimé, au vu du document médical qu'il ne s'agissant pas d'un accident mais d'une évolution naturelle de votre oeil sans pour autant que ce soit une cataracte.

d'après votre chirurgien, c'était quoi comme accident de la vie ?

Salutations

Par jodelariege

bonjour
lisez le lien ci dessous concernant les accidents de la vie

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3048>

de ce fait si votre opération des yeux n'est pas liée à un accident de la vie tel que décrit ci dessus elle ne peut pas être prise en charge par votre assurance accident de la vie mais plutôt par l'assurance maladie et votre mutuelle